

Compte Rendu Conseil Communautaire Séance du 12 Juillet 2007

Étaient Présents

<i>Bourgueil</i>	: Mrs DUMONT, MANCEAU et Mmes COUCHOURON, SAILLET.
<i>Benais</i>	: Mrs LE COZ, GODIN.
<i>Chouzé sur Loire</i>	: Mrs LEMOGNE, DESBOIS.
<i>La Chapelle sur Loire</i>	: Mme FOUQUET et Mr PINARD.
<i>Continvoir</i>	: Mrs MAUDUIT, FAUVY.
<i>Gizeux</i>	: Mme RENOUX et Mr BERTHELOT.
<i>Ingrandes de Touraine</i>	: Mr AMBRUGEAT.
<i>Restigné</i>	: Mme GALBRUN et Mr BESNIER.
<i>Saint Nicolas de Bourgueil</i>	: Mrs COUSSEAU, GOURDON.

Étaient Excusés

<i>Bourgueil</i>	: Mr JUNGES.
<i>Continvoir</i>	: Mme MOULAY.
<i>Ingrandes de Touraine</i>	: Mr MUREAU.
<i>Chouzé sur Loire</i>	: Mr LILA.

Secrétaire de séance

Monsieur Christel COUSSEAU

Avant d'ouvrir la séance, Madame la Présidente remercie la Commune de la Chapelle sur Loire pour la mise à disposition d'une salle.

Ordre du Jour

I – PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 14 JUIN 2007

Ce document est adopté à l'unanimité.

II – NATURA 2000

Il s'agit d'une information.

L'assemblée prend acte de la mise en place de 2 comités de pilotage par arrêté préfectoral :

- Le 1^{er} pour la création du comité de pilotage local du site d'Importance Communautaire « Complexe du Changeon et de la Roumer »,
- Le 2^{ème} portant création du Comité de pilotage local de la zone de protection spéciale « Vallée de la Loire d'Indre et Loire ».

Le Conseil Communautaire prend acte également d'un arrêté préfectoral portant modification du comité de pilotage local du site d'Importance Communautaire « La Loire de Candes St Martin à Mosnes ».

La Communauté de Communes du Pays de Bourgueil figure parmi les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements.

III– PROGRAMME PLURIANNUEL DU CONSEIL GENERAL D'INDRE ET LOIRE

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée que suivant courrier en date du 19 Avril 2007, Monsieur le Président du Conseil Général avait souligné la mise en place d'une démarche de programmation pluriannuelle de l'action territoriale du département et avait demandé que la liste des projets transite par la Communauté de Communes.

Cette démarche, où les Communes et les Communautés de Communes sont au centre de la concertation, engagera le Conseil Général sur les projets structurants qu'il prendra en compte « sur les 3 ans à venir ».

A cet effet, la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil, ainsi que les Communes adhérentes sont invitées à faire part de leurs projets.

Elle énumère ensuite la liste des opérations transmise à la Communauté de Communes par les Communes :

Commune de Bourgueil	Renforcement des berges du Changeon
	Protection des vitraux de l'église
	Extension de la bibliothèque
	Aménagement du terrain d'accueil
	Réalisation d'une voie cyclable
	Skate park et city stade
	Salle d'activités musicales
	Charpente et couverture de l'église
	Réhabilitation partielle du gymnase
	Réhabilitation complète de la patinoire
Commune de Chouzé-sur-Loire	Création de sanitaires publics
	Aménagement traversée d'agglomération
Commune de La Chapelle-sur-Loire	Création d'un sentier d'interprétation sur les crues de la Loire
	Déplacement du camping municipal
	Revitalisation du bourg
	Traversée du bourg - Amélioration de l'environnement et de la sécurité
	Toiture de l'église
Commune de Continvoir	Restauration des cloches de l'église
	Rénovation de bâtiments communaux
Commune de Gizeux	Assainissement collectif (bourg des communes de Gizeux et Continvoir)
	Construction d'un local pour les services techniques
Commune de Restigné	Réfection électrique - chauffage et illumination de l'église
	Ravalement de l'église
	Marais du bourg - espaces loisirs
	Achat immeuble et aménagement d'un espace destiné aux commerces et services
Commune de Saint-Nicolas-de-Bourgueil	Rénovation et extension de l'épicerie de la commune
	Remplacement de l'ordinateur de la bibliothèque
	Aménagements de sécurité voirie communale
	Réhabilitation entrée du cimetière
	Mise en sécurité et protection des installations de l'église

Elle détaille ensuite les projets de la Communauté de Communes :

Communauté de Communes du Pays de Bourgueil	Construction de vestiaires sur le stade annexe du CES Ronsard
	Construction d'un chenil intercommunal
	Aménagement du lac des Ténières
	Aménagement des locaux pour l'accueil des jeunes enfants
	Aire de camping-cars
	Aménagement de l'entrée de la cave du Pays de Bourgueil
	Suivi et animation d'une O.P.A.H.
	Lancement d'une pré-étude O.P.A.H.
	Réhabilitation d'un logement à Benais
	Maintien d'un commerce de 1 ^{ère} nécessité à Benais

L'assemblée prend acte de ces informations.

La liste de ces projets sera transmise prochainement au Conseil Général d'Indre et Loire.

IV– SOUSCRIPTION DE CONTRATS D'ASSURANCE

1) Bâtiment en cours d'acquisition à Benais

Madame la Présidente précise que le bâtiment qui va être acheté dans le cadre d'une opération de maintien d'un dernier commerce de 1^{ère} nécessité devra être assuré par le Conseil Communautaire dès que l'acte notarié sera signé.

Quatre cabinets d'assurance ont été contactés, il s'agit :

↳ Du cabinet AVIVA	197.00 €uros
↳ Du cabinet AREAS	190.00 €uros
↳ Du cabinet MMA	333.76 €uros
↳ Du cabinet GROUPAMA	181.56 €uros

Elle détaille le contenu des offres parvenues à la Communauté de Communes.

Le cabinet d'assurance GROUPAMA présente une offre qui s'avère être la mieux disante pour la Collectivité.

Elle sollicite ensuite l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente.

CONSIDERANT que l'offre faite par le cabinet GROUPAMA s'avère être la mieux disante,

RETIENT, à l'unanimité, cette proposition et AUTORISE la Présidente à signer le contrat correspondant qui prendra effet dès la date de signature de l'acte d'acquisition.

SOULIGNE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Collectivité.

2) Tracteur - Tondeuse

Monsieur LE COZ, Vice-Président rappelle que la Communauté de Communes vient d'acquérir un tracteur-tondeuse pour l'entretien des espaces verts.

Il précise que ce matériel doit être assuré.

Trois cabinets d'assurance ont fait parvenir une proposition, il s'agit :

- Du cabinet AREAS 155.00 €uros
- Du cabinet MMA 75.00 €uros
- Du cabinet GROUPAMA 160.00 €uros

Il détaille le contenu des offres soulignant que l'offre faite par le cabinet MMA s'avère être la mieux disante.

Il sollicite ensuite l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur LE COZ.

VU l'obligation de souscrire un contrat d'assurance,

VU les offres parvenues à la Communauté de Communes,

RETIENT, à l'unanimité l'offre présentée par le cabinet MMA,

AUTORISE la Présidente à signer le contrat à intervenir.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Collectivité.

V – ADMISSION EN NON VALEUR

Madame la Présidente souligne que l'entreprise EARL Les Cloîtres, basée à Querré (49), reste redevable d'une somme de 306.94 €uros au titre de l'exercice 2003 correspondant à des prestations d'abattage à l'abattoir de Bourgueil.

Elle précise que cette entreprise a été placée en liquidation judiciaire et que toutes les démarches engagées pour recouvrer cette somme se sont avérées vaines.

Elle propose l'admission en non valeur de cette somme.

Le Conseil Communautaire,

CONSIDERANT que toutes les démarches possibles pour recouvrer cette somme ont été engagées et qu'elles n'ont pu aboutir.

***DECIDE, à l'unanimité, de prononcer l'admission en non valeur de cette somme de 306.94 €uros qui restait due par l'entreprise EARL Les Cloîtres,
PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Collectivité.***

Madame la Présidente profite de cette question pour préciser que le Crédit Bail a été signé avec Monsieur De L'Hommeau.

Il a été notamment précisé dans ce document que la rétrocession du bien ne pourrait pas intervenir avant 10 ans.

Monsieur De L'Hommeau a précisé par ailleurs que l'activité redémarrerait après une période de stagnation.

Pour répondre à une question posée par Madame la Présidente, il a souligné que l'agent détaché de la Communauté de Communes n'avait toujours pas solutionné ses problèmes de ponctualité.

VI – MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

Madame la Présidente rappelle que Madame Patricia RENE qui occupait le grade d'adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe à l'abattoir de Bourgueil avait fait savoir qu'elle ne souhaitait pas être placée en position de détachement auprès de la Société STV Abattoir de Bourgueil qui a repris l'activité le 1^{er} Avril 2007.

Elle précise que la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil n'a pas de poste à proposer à cet agent.

Parallèlement, l'intéressée a fait savoir par écrit qu'elle acceptait d'être mise à disposition des Communes adhérentes à la Communauté de Communes qui en feraient la demande.

A cet effet, Madame la Présidente propose à l'Assemblée de signer une convention de mise à disposition avec les Communes intéressées.

Elle sollicite ensuite l'avis du Conseil Communautaire,

***L'Assemblée après avoir entendu l'exposé de la Présidente,
CONSIDERANT que la Communauté de Communes n'a pas de poste à proposer à cet agent,***

VU l'accord de l'intéressée,

VU l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire en date du 19 Juin 2007.

AUTORISE, à l'unanimité, la Présidente à signer les conventions à intervenir avec les Communes intéressées pour une mise à disposition de Madame RENE.

VII – ACQUISITION D’UN TERRAIN

Madame la Présidente rappelle à l’Assemblée que suivant délibération en date du 10 Mai 2007, le Conseil Communautaire avait décidé de se porter acquéreur d’une parcelle de terre incluse dans le périmètre retenu pour l’aire d’accueil des gens du voyage ; il s’agissait du terrain cadastré section ZR n° 92 d’une surface de 2 619 m².

La commune de Saint Nicolas-de-Bourgueil avait donné son accord pour l’Euro symbolique.

Depuis cette décision, il s’est avéré qu’une 2^{ème} parcelle appartenant à la Commune de Saint Nicolas-de-Bourgueil restait enclavée à l’intérieur du périmètre de l’aire d’accueil.

La Commune de Saint Nicolas-de-Bourgueil a fait savoir qu’elle souhaitait vendre également cette parcelle (parcelle cadastrée section ZR n° 44 de 917 m²).

Le conseil municipal a décidé lors de sa séance du 3 Juillet 2007 d’émettre un avis favorable pour cette vente à l’Euro symbolique.

Elle sollicite l’avis de l’Assemblée sur cette proposition d’acquisition.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l’exposé de la Présidente,

VU la délibération de la Commune de Saint Nicolas-de-Bourgueil en date du 3 Juillet 2007, émettant un avis favorable pour la vente de ces deux terrains pour l’Euro symbolique.

SE PRONONCE, à l’unanimité, favorablement pour l’acquisition de ces deux parcelles pour l’Euro symbolique,

RAPPELLE qu’il s’agit des terrains cadastrés section ZR n° 92 pour une surface de 2 619 m² et ZR n° 44 d’une surface de 917 m².

AUTORISE la Présidente à signer l’acte notarié qui sera rédigé par Maître GAILLARD, Notaire associé à Bourgueil, étant précisé que les frais correspondant seront supportés par l’acquéreur.

SOULIGNE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Collectivité.

SOULIGNE également que l’acte notarié devra prendre en compte un droit de passage à la parcelle ZR n° 43.

PRECISE que cette délibération annule et remplace celle du 10 Mai 2007.

VIII – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

▪- Conseil Général – Fonds départemental de taxe professionnelle

Madame la Présidente fait part du versement d’une somme de 1 660.00 Euros au profit de la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil (dans le cadre du fond d’écrêtement de la TP 2006).

▪ - **Notification de jugements**

La Chambre Régionale des comptes a statué sur les comptes publics pour les années 2001, 2002, 2003, 2004 et 2005.

L'assemblée prend acte de ces notifications qui ne font état d'aucune irrégularité.

La Chambre Régionale a également statué sur les comptes 2001 et 2002 du Syndicat du Collège.

Aucune irrégularité n'a été constatée.

▪ - **Courrier Préfecture – Intercommunalité**

L'assemblée prend connaissance d'un courrier en date du 21 Juin 2007, adressé par Monsieur le Préfet d'Indre et Loire, concernant la carte intercommunale de l'Indre et Loire, et pour le cas présent celle du Bourgueillois.

Le Préfet invite les élus à poursuivre la réflexion dans le sens d'une simplification du schéma de coopération intercommunale, jusque là exercée par le ou les syndicats situés sur le même périmètre et ce, en lien avec les organes délibérants de ces syndicats et leurs communes membres.

Le Conseil Communautaire prend acte de cette information.

Ce courrier sera mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la « Commission Compétences ».

▪ - **Schéma de développement commercial**

La réunion qui avait été envisagée conjointement avec la « Commission Développement Economique » de la Communauté de Communes et la « Commission Revitalisation » de la Commune de Bourgueil, n'aura pas lieu avant septembre, faute d'information.

▪ - **PNR – Schéma éolien**

Madame SAILLET détaille les grandes lignes d'une réunion qui avait été organisée avec les porteurs du projet, en présence également de responsables du Parc Naturel Régional.

Madame GALBRUN tient à souligner que la réflexion engagée pour la mise en place de 4 éoliennes à Restigné, est largement compromis car la présence d'une conduite de gaz remet en cause l'implantation de 2 éoliennes.

▪ **ORAC**

L'assemblée est informée du prolongement de l'opération pour 2007.

Tour de Table

Monsieur Roger LE COZ

Cave du Pays de Bourgueil

Il fait part d'une réunion avec Madame DESENNE au sujet du projet de réhabilitation du chauffage dans la cave.

Ce programme de travaux, estimé à 100 000.00 €uros, ne semblait pas envisageable dans l'immédiat au vu de l'activité exercée, Madame DESENNE l'ayant elle-même souligné.

Par ailleurs, un tel programme de travaux nécessitait la fermeture des lieux pendant plusieurs semaines, ce qui pouvait être fort préjudiciable pour la SARL Histoire En Scène, gérée par Madame DESENNE.

Il fallait donc trouver un compromis pour ne pas bloquer la situation et permettre à Madame DESENNE d'exercer dans de meilleures conditions.

Il a donc été décidé de mettre en place 3 aérothermes et un extracteur d'humidité, pour un coût de 7 500.00 €uros HT.

Monsieur Claude GODIN

Communication

Il fait part ➤ de la distribution du lien dans les prochains jours

➤ de la mise en service du site Internet de la Communauté de Communes

Monsieur Christel COUSSEAU

Gens du voyage

Il précise qu'il a visité comme convenu une déchetterie en Bretagne qui apparaissait bien équipée en terme de sécurité.

Il a malheureusement dû constater que les mesures prises se sont avérées inefficaces, ce qui a conduit le propriétaire des lieux à abandonner le système mis en place.

Il rappelle l'entrevue avec Monsieur Girard, Président du SMIPE, la Présidente de la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil et les maires du bourgueillois, au cours de laquelle il a été constaté qu'il n'y avait pas de « solution miracle » pour faire face aux problèmes rencontrés pendant les heures d'ouverture de la déchetterie.

Insécurité

Il tient à souligner que sa Commune a encore été victime d'une série de vols, principalement chez les viticulteurs.

Monsieur GOURDON

Stade du CES Ronsard

Il précise que la réception a été prononcée avec quelques petites réserves concernant l'engazonnement du stade.

Monsieur LEMOGNE

Traversée de Port-Boulet

Il tient à souligner que malgré la mise en service de l'A85, le trafic de poids lourds a progressé de plus de 40% suite à l'ouverture de la base Système U.

Cela se traduit par de fortes nuisances pour les riverains et une dégradation des chaussées assez inquiétante.

Lac des Ténières

Il s'informe sur l'avancement de l'étude en cours.



Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h15.

Fait à Bourgueil, le 10 Août 2007.

La Présidente.

Nadine SAILLET